

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/302

Portant sur la circulation et le stationnement interdit Place Jeanne d'Arc et Passage Domrémy, à l'occasion de travaux de terrassement sous chaussée et trottoir pour mise en place de câbles

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise STEPP, en date du 8 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits, Place Jeanne d'Arc et Passage Domrémy, du 21 septembre au vendredi 9 octobre 2026, à l'occasion de travaux de terrassement sous chaussée et trottoir pour la mise en place de câbles.

Article 2 : Les travaux n'auront pas lieu les mercredi, jour de marché hebdomadaire, et le chantier sera protégé par les soins du demandeur, afin de laisser libre accès aux commerçants et aux riverains.

Article 3 : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire, seront effectués par le demandeur.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau le 10 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au Maire

« Travaux – Tourisme – Rayonnement communal »

Benjamin ROPERT

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 16.09.2026

Et de la publication, le 16.09.2026

La Directrice Générale des Services

Sonia PORHEL FERREIRA



Hôtel de Ville / 19 rue Georges Clémenceau / CS. 90609 / 29406 LANDIVISIAU Cedex

Tél. : 02 98 68 00 30 / E-mail : landivisiau@landivisiau.fr